

Communiqué

RAPPEL CONSIGNES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Présentation à la collecte

Pour la collecte en porte-à-porte, les déchets végétaux doivent être mis dans un bac identifié «déchets végétaux» ou en fagots ficelés avec des liens naturels (ficelle, corde, raffia).



**Herbe coupée,
feuilles, fleurs**



*présentées en bac identifié
avec l'autocollant
«déchets végétaux»*



Branchages
diamètre inférieur
à Ø10 cm



max. 1,50 m x 50 cm
*présentés en fagots
ficelés avec des
liens naturels*



autocollant à coller
sur le couvercle et sur
la face avant du bac.

Attention aux erreurs



Sacs plastiques



Ordures ménagères



**Gravats, ciment,
cailloux, tuiles,
terre et sable**



**Branches,
souches, troncs**
diamètre supérieur
à 10 cm

Déchèterie

Sont acceptés :



**Herbes coupées,
feuilles, fleurs...**



Branchages



**Branches, souches,
troncs, supérieurs à
10 cm de diamètre**

Valorisation

Les déchets végétaux collectés en porte-à-porte ou déposés en déchèterie, suivent le même parcours.

Ils sont acheminés sur une plate-forme de compostage où ils sont broyés, arrosés et retournés tout au long du processus de décomposition (environ 6 mois).

Le compost obtenu est ensuite vendu aux professionnels et particuliers.

Pensez au :



Vous pouvez pratiquer
le compostage à domicile
ou en pied d'immeuble.

Pour cela, retrouvez toutes les informations sur
notre site internet

Plus d'infos

www.sigidurs.fr